

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022**

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux d'impôt locaux ont été augmenté l'année dernière. Il propose donc de ne pas augmenter les taux cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix « pour », maintient les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 35,24%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 42,48%

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - Budget de la Commune

Concernant le Budget principal de la commune, le Conseil Municipal prend connaissance du détail des sections qui s'équilibrent ainsi :

Exploitation : Dépenses : 322 705.44€	Investissement : Dépenses : 240 114.13€
Recettes : 322 705.44€	Recettes : 240 114.13€

Considérant qu'il est équilibré sur la totalité, le Conseil Municipal, invité à délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022 de la commune tel que présenté, avec détail des subventions.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - Budget Assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les difficultés pour équilibrer le budget assainissement.

Invité à délibérer sur le projet de budget assainissement 2022, le Conseil Municipal approuve le détail des sections qui s'équilibrent ainsi :

Exploitation : Dépenses : 63 793.54€	Investissement : Dépenses : 98 914.30€
Recettes : 63 793.54€	Recettes : 98 914.30€

OBJET : DROIT DE PREEMPTION - Vente SOMACAL / NOVAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a reçu en date du 17 mars 2022 une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) concernant la vente SOMACAL / NOVAL.

La parcelle B863 de cette vente se situant dans la zone UH du PLU de la commune de 2017, elle est soumise au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer,

- Décide donc de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente SOMACAL / NOVAL
- D'autoriser Monsieur Le Maire a signé la Déclaration d'Intention d'Aliéner dans ce sens.

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu 2 demandes d'aide financière : le Comité d'entraide du Roannais et la Prévention Routière. Il donne le détail des demandes en précisant les raisons et les montants.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Refuse de verser des aides financières pour les 2 demandes.

OBJET : SUBVENTION AUX AMIS DE L'ABBAYE

Comme toutes les années, M. le Maire explique que les Amis de l'Abbaye demande une subvention pour le remboursement de l'électricité de l'Abbaye. Celle-ci s'élève à 1847,69€.

Il est supposé qu'il serait peut-être judicieux d'intégrer l'électricité de l'Abbaye dans le financement communal pour pouvoir négocier un meilleur tarif. Un chiffrage au SIEL sera demandé et aussi peut-être une participation à l'office de tourisme.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 voix « pour »

Octroie pour 2022 une subvention de 1847,69€ à la société des Amis de l'Abbaye qui finance la consommation d'électricité de l'abbaye incluant son illumination nocturne.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire donne un résumé de la réunion de la Communauté de Communes Charlieu-Belmont du 17 mars 2022 : validation des comptes administratifs et de gestion, budget 2022, un point

a été fait sur la piscine, des explications ont été données sur l'extension de la voix verte et le maintien de la subvention pour l'acquisition de VAE (Vélo à Assistance Electrique).

- M. Le Maire donne la parole à M. Grouiller pour un résumé sur la réunion du SIADEP du 14 mars 2022. Une augmentation du prix de l'eau de 3% est annoncée, ce qui donne un prix de 0,58€ au lieu de 0,56€ et une augmentation du prix de l'abonnement qui passera de 37,68€ à 38,90€. Le SIADEP a beaucoup de travaux de prévu dont principalement la station d'épuration de Briennon.

- M. le Maire donne la parole à Mme Chatre pour un résumé sur le Conseil d'Ecole du 28 mars 2022. L'effectif actuel de l'école est de 40 élèves. Pour l'année 2022-2023, il est attendu 38 élèves. Le protocole sanitaire est très allégé, il est juste demandé aux parents de bien garder leurs enfants chez eux quand ils sont souffrants. La fête de l'école aura lieu le 26 juin avec un spectacle. Il a été demandé aux enfants de participer à une commémoration qui aura lieu au mois de juin. Plusieurs projets sont en cours de réalisation par les maîtresses. Les travaux de peinture de l'école vont se poursuivre durant les vacances de Pâques pour se terminer aux vacances d'été. Il est de nouveau abordé le problème de sécurité sur le parking de l'école.

- M. le Maire donne la parole à M. Bas pour un résumé sur la réunion du SIEL. Le point principal a été le vote du budget. Ensuite il a de nouveau été abordé le sujet du ROC42 (il ne faut pas confondre le ROC42 et les objets connectés). Ce dispositif n'est pas utile pour notre commune mais ils sont très insistants. Un rappel a été fait en cas de dysfonctionnement de la fibre : les personnes doivent d'abord se rapprocher de leur opérateur et si le problème provient du réseau, une demande à la mairie doit être faite car un site réservé pour la déclaration des pannes est en place.

- M. le Maire explique que la société APAVE a effectué comme chaque année, les contrôles électriques de tous les bâtiments publics. Quelques dysfonctionnements ont été annotés. Des devis vont être demandés pour réparer ses défauts.

- Un rappel rapide est fait sur les créneaux de présence des conseillers pour les 2 tours des élections présidentielles.

- M. le Maire donne la parole à Mme De Freitas au sujet de l'entretien que certains élus ont eu avec l'association Marthe & Marie. Ce premier contact a permis d'avoir plus d'explication sur cette association qui s'occupe de femme enceinte en difficulté : il s'agit de les accompagner durant leur grossesse jusqu'au 1 an de l'enfant. Beaucoup de questions restent en suspend car cette association est très développée en ville mais aucunement dans les milieux ruraux.

- M. le Maire explique qu'il a été contacté pour l'organisation d'une cérémonie en hommage aux prisonniers de guerre de 39-45. Celle-ci se déroulera le 25 juin à partir de 9h par une célébration dans l'église et la pose d'une stèle. Plusieurs communes seraient regroupées pour l'occasion. Une prochaine réunion devrait permettre de mettre au point tous les détails.

- Une information est donnée au sujet de la possible mise en place d'un contrat de maintenance pour l'entretien du défibrillateur de la salle d'animation.

- Les Amis de l'Abbaye ont contacté la mairie au sujet de l'organisation des Médiévales qui auront lieu les 20 et 21 août 2022. Il est demandé l'autorisation d'utiliser l'espace public. Une réunion sera organisée pour examiner les différentes questions liées à l'organisation.

- Il est rapporté au Conseil Municipal qu'un incident a eu lieu rue Bernard de Clairvaux (n'entraînant heureusement aucun accident). Un mail a été envoyé aux personnes concernées pour un rappel de la sécurité.

- Une demande a été reportée à un conseiller concernant le goudronnage de cette entrée de propriété et pas d'autre. Un point a été éclairci. Les entrées peuvent être goudronnées en même temps que les travaux sont effectués sur la chaussée si le propriétaire en fait la demande mais les travaux seront à sa charge.

- Le job dating organisait à Saint Nizier sous Charlieu a réuni 8 entreprises et 65 personnes sont passées.

- Une observation a été soulevé lors de la distribution du bulletin municipal au sujet des camions poubelles qui dégraderaient certaines propriétés et certains chemins. Un point sera fait avec la Communauté de Communes ainsi que pour les points de tri sélectifs.

